

Become a Friend

VENISE

A l'occasion de la Biennale d'Art

Du 17 au 20 septembre 2026


Preference

VENISE SE RÉVÈLE À CEUX QUI OSENT S'ÉGARER : ENTRE BIENNALE ET ÎLES SECRÈTES, L'ART DEVIENT VOYAGE

La Biennale de Venise 2026 suivra la vision de sa curatrice, la Suisso-Camerounaise Koyo Kouoh, trop tôt disparue. «In Minor Keys» convie le public à un univers sensoriel, où des gestes poétiques et des mondes intimes viennent contrer le vacarme dominant des crises mondiales.

La Franco-Marocaine Yto Barrada investira le pavillon français en explorant faits culturels, processus naturels et récits historiques en mettant en avant l'idée de communauté.

L'artiste plasticienne et performeuse Miet Warlop, basée à Bruxelles, représentera nos artistes au pavillon belge avec une sculpture sociale dansante et un flux de langues...

Une occasion de découvrir aussi une Venise insolite au gré des pavillons excentrés de l'Arsenal et des "Giardini" !

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VISITES

La découverte d'une Venise insolite

La visite des pavillons les plus excentrés

L'île de San Lazzaro Degli Armeni, un trésor méconnu de la lagune avec son monastère arménien mékhitariste

L'île de San Giorgio Maggiore, dialogue subtil entre patrimoine architectural, art et paysage lagunaire

LOGEMENT

Un hôtel 4 idéalement situé*

GUIDE

Le guidage en français sous la houlette de l'une des meilleures guides de Venise

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel par personne pour toute inscription avant le 30/04 : - 155 €



CARTOGRAPHIE



VOTRE CONFERENCIERE

MINU HABIBI MINELLI

*Ce voyage à Venise, à l'occasion de la Biennale, sera accompagné par l'une des meilleures guides de Venise : **Minu Habibi Minelli***

Fille de famille vénitienne, elle a vécu à Venise presque toute sa vie et travaille depuis la fin des années 90 pour les principales institutions telles que la Fondazione La Biennale di Venezia et la Peggy Guggenheim Collection.



Pendant 20 ans, elle a suivi l'évolution de l'art en Europe, en assistant à la Documenta (Kassel) et aux biennales de Berlin et de Lyon.

Minu est LA guide idéale pour vous faire découvrir la plus ancienne institution artistique de caractère international. Venise et sa Biennale n'ont aucun secret pour elle !

« Venise – pour moi – est une chambre illimitée de merveilles, de secrets cachés et de richesses qui nous emmènent dans des temps et des lieux lointains. » Minu Habibi Minelli

VOTRE PROGRAMME

JEUDI 17 SEPTEMBRE

BRUXELLES ✈ VENISE

En milieu de matinée, envol direct de Bruxelles-Zaventem à destination de Venise avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à Venise en fin de matinée et accueil à l'aéroport. Transfert en bateau jusqu'à la **Punta della Dogana**.

Visite avec notre guide Minu de la **Punta della Dogana** et de l'exposition en cours consacrée à l'artiste nord-américaine Lorna Simpson.

La confluence du Grand Canal et du canal de la Giudecca abrite les bâtiments de la Dogana da Mar, bâtis au XIVe s., réaménagés au XVIIe s. et remaniés en 2009 par Tadao Ando.

La Punta della Dogana consacre une exposition majeure à l'artiste nord-américaine Lorna Simpson, mettant en lumière, pour la première fois en Europe avec une telle ampleur, un panorama de son travail centré sur plus de dix années de pratique picturale. Réalisée en partenariat avec le Metropolitan Museum of Art de New York, l'exposition est conçue par Emma Lavigne, directrice générale de la Collection Pinault. Des compositions denses, traversées de figures énigmatiques, d'échos historiques et de tensions politiques, évoquent les soulèvements et leur répression. D'énigmatiques et majestueuses figures féminines émergent de la matière picturale, confrontant le regard à la complexité des identités et à l'ambiguïté de leur représentation.

Nous gagnerons **L'Accademia** pour découvrir l'exposition, intitulée « Marina Abramović : Transforming Energy ».

L'exposition donnera lieu à une confrontation entre sa performance innovante et les chefs-d'œuvre de la Renaissance qui ont contribué à définir l'identité culturelle de Venise. Organisée par Shai Baitel, directeur artistique du Musée d'art moderne de Shanghai (MAM), en étroite collaboration avec Abramović, l'exposition impliquera à la fois les salles de la collection permanente et les espaces réservés aux expositions temporaires. Le dialogue entre le passé et le présent, le corps et l'esprit, la matière et l'immatériel sera au cœur de Transformer l'énergie. L'utilisation par Abramović de quartz, d'améthyste et d'autres pierres naturelles rappelle également la tradition vénitienne de la mosaïque et les recherches de la Renaissance sur la transformation, entendue dans un sens à la fois matériel et métaphysique.





Transfert en vaporetto au **Palais Grassi** pour visiter l'exposition qui réunit l'œuvre de l'artiste britannique Michael Armitage et celle de l'artiste indien Amar Kanwar.

Au Palazzo Grassi, Pinault Collection réunit un ensemble exceptionnel d'œuvres du peintre Michael Armitage, né en 1984 au Kenya. Les références à l'Afrique de l'Est se mêlent à la mythologie et à l'histoire de l'art occidental dans des compositions denses et flamboyantes, souvent monumentales. Certaines touchent à des sujets sensibles de l'histoire récente du Kenya. L'exposition, qui réunit des peintures de grand format et des dessins, s'articule autour de thématiques et de thèmes qui traversent l'œuvre d'Armitage, tels que l'expression du politique dans les récits individuels et collectifs, la mythologie ou les enjeux migratoires.

*Au deuxième étage du Palazzo Grassi, l'artiste indien Amar Kanwar (né en 1964), présente sa dernière grande installation, *The Peacock's Graveyard* (2023), conservée au sein de la Collection Pinault. Cette expérience de cinéma unique constitue une magistrale méditation sur l'impermanence et le cycle de la vie. Elle invite les visiteurs à la recherche de nouvelles formes de résistance, de réconciliation et de politique, à reconfigurer leur perception de la sagesse, de manière non conventionnelle. Pour son exposition, Amar Kanwar inclut également d'autres œuvres qui offrent une analyse de moments historiques, où chaque vérité semble avoir en miroir une contre-vérité brutale.*

Installation à l'hôtel **Giorgione 4***. Dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel. Nuit à votre hôtel.

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

VENISE

Petit déjeuner à l'hôtel. Promenade jusqu'aux embarcadères de San Marco (30min).

Le quartier San Marco porte le nom du saint patron de la ville, et est incontestablement le cœur de Venise. Même s'il s'agit de l'une des plus petites zones de Venise, elle comporte la plupart des lieux les plus célèbres : la Place Saint-Marc avec la Basilique, le Campanile et le Palais des Doges.

A 10h30, départ en vaporetto pour l'île de **San Lazzaro degli Armeni**.

Visite de la bibliothèque et du musée du monastère ainsi que du pavillon arménien qui présente l'« Ode à Lord Byron » de Zadik Zadikian.

L'île se signale par l'élégant clocher bulbeux du monastère catholique de Saint-Lazare des Arméniens, véritable centre névralgique de la mémoire arménienne et siège de la congrégation des pères Mekhitaristes fondée en 1700. La bibliothèque de San Lazzaro abrite 150.000 ouvrages, dont 4500 manuscrits dont les plus anciens remontent au VI^e siècle. Le manuscrit enluminé, profane ou religieux, fut l'une des grandes spécialités des arts et de la culture arménienne.

Dans la pinacothèque et dans le musée se trouvent des pièces archéologiques particulières, parmi lesquelles des peintures et des pièces arméniennes, un plâtre de Canova représentant le fils de Napoléon Bonaparte et la momie égyptienne de Nemen Khet Amen, datant de 800 av. J.-C., avec un sarcophage. Au plafond, on peut admirer une splendide peinture du Tiepolo qui représente une allégorie de la Justice.

L'Arménie participe à la Biennale avec « Ode à Lord Byron » de l'artiste arménien Zadik Zadikian. Lord Byron fut attiré, lors de son séjour à Venise en 1816, par la tranquillité et la richesse culturelle de l'île.

Départ de San Lazzaro pour San Marco.

Transfert au Giardini.

Déjeuner libre.

Visite de la **Biennale au Giardini**.

L'artiste plasticienne et performeuse Miet Warlop, basée à Bruxelles, représente nos artistes au pavillon belge avec une sculpture sociale dansante et un flux de langues... La Franco-Marocaine Yto Barrada investit le pavillon français en explorant faits culturels, processus naturels et récits historiques en mettant en avant l'idée de communauté. Abbas Akhavan représentera le Canada. Sa pratique multidisciplinaire reflète les relations entre les lieux et l'histoire, en tenant compte des forces géopolitiques qui définissent les espaces. Henrike Naumann et Sung Tieu ont été désignés artistes du Pavillon allemand. Leur travail interroge et analyse les systèmes d'ordre sociétaux, bureaucratiques et sociaux. Ce faisant, ils mettent en lumière les fractures et les tensions entre passé, présent et futur.

Retour à votre hôtel. Dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel. Nuitée.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

VENISE

Petit déjeuner à l'hôtel. Promenade jusqu'aux embarcadères de San Marco.

Départ en vaporetto pour **San Giorgio Maggiore**.

Visite des **Chapelles du Vatican** dans les bois de la Fondation Giorgio Cini.

Pour inaugurer sa présence à la 16e Biennale d'architecture de Venise, le Vatican avait invité 10 architectes à imaginer une chapelle dans le bois de l'île de San Giorgio Maggiore. Dans cet exercice, pas une chapelle n'est semblable dans une pluralité de systèmes constructifs, dont le défi structurel du Paraguayen Javier Corvalán sur le thème du cercle. Tandis que le Japonais Terunobu Fujimori, fidèle à son vocabulaire, revisite un modèle traditionnel, le Britannique Norman Foster propose un travail d'équilibre des forces entre tension et compression. Si l'Australien Sean Godsell propose une chapelle-kiosque avec des parois mobiles en vue d'une future itinérance, la Brésilienne Carla Juaçaba ne garde que la croix tenue par une structure déployée au sol qui fait office de banc. Eduardo Souto de Moura a conçu, quant à lui, une chapelle plus monolithique, proche d'une tombe.





Visite de **Homo Faber**. Une exposition internationale biennale d'artisanat artistique de haute qualité, mettant en avant de grands artistes internationaux et des maisons de mode.

L'édition 2026 sera dirigée par Es Devlin, qui créera 15 installations immersives basées sur la lumière. Le programme comprendra des expositions, ateliers, démonstrations en direct et conférences pour mettre en valeur l'artisanat et la créativité.

Déjeuner libre.

Retour en vaporetto vers L'Arsenal.

Visite de la **Biennale à l'Arsenal**.

Le nouveau visage du pavillon italien à l'Arsenal est l'artiste Chiara Camoni. "Con te, con tutto » développe une vision très originale de la créativité partagée, axée sur l'amitié féminine et le dépassement des limites de la paternité. Des thèmes tels que le partage, l'émerveillement, le dialogue et l'écoulement du temps se mêlent à la transformation de la matière, donnant naissance à un langage qui associe l'artisanat et les arts visuels.

Retour à votre hôtel. Dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel. Nuitée.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

VENISE ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert en bateau-taxi jusqu'à l'aéroport Marco Polo pour les formalités d'enregistrement.

Vol direct pour Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en milieu d'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.
Pour les autres nationalités, veuillez consulter les ambassades.

Les visites des sites et des centres historiques se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

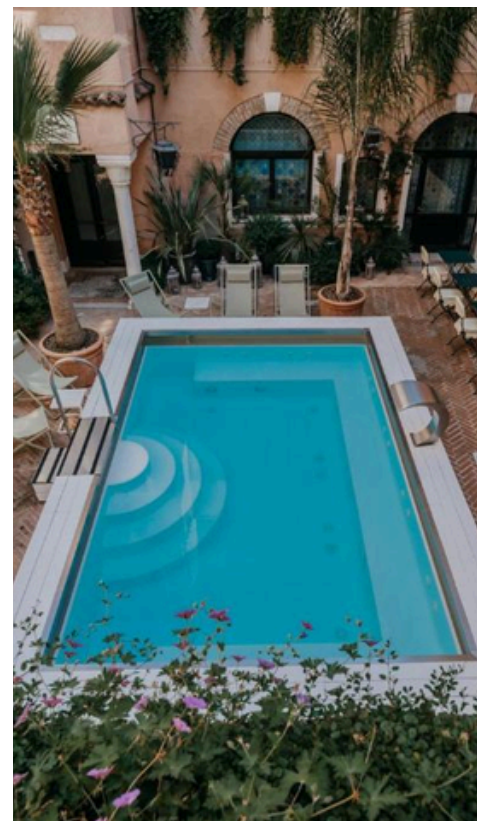
Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

HEBERGEMENT

HÔTEL GIORGIONE 4*

NOMBRE DE NUITEES : 3

Situé au cœur du quartier pittoresque de Cannaregio, l'Hôtel Giorgione est une élégante demeure vénitienne du XVIII^e siècle transformée en hôtel de charme. Derrière sa façade historique se cache une atmosphère raffinée, mêlant mobilier d'époque, tissus précieux et ambiance feutrée. L'établissement se distingue par son patio intérieur orné d'une piscine d'eau salée, un havre de paix rare à Venise. À quelques pas du pont du Rialto et de la place Saint-Marc, l'Hôtel Giorgione offre une expérience authentique, alliant confort moderne et charme vénitien intemporel.



LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/>	PRESTO JUSQU'AU 30/04	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.375 €
<input type="checkbox"/>	A PARTIR DU 01/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.530 €
<input type="checkbox"/>	LE SUPPLEMENT SINGLE :	625 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie aérienne Brussels Airlines
- Les taxes d'aéroport (à ce jour : ± 142 € sous réserve de modifications par la cie aérienne)
- Le logement en chambre double dans l'hôtel mentionné (ou similaire - normes locales)
- Les transferts A/R en bateau privé de l'aéroport
- Le circuit en demi-pension incluant un forfait boisson - ¼ vin, ½ eau.
- Le pass vaporetto
- Les visites, les excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- Les services d'une guide local francophone
- Les audio-guides
- La taxe de séjour
- L'accompagnement des Amis des Musées
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les déjeuners
- Les boissons hors forfait
- Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 06/02/2026

Becôme a Friend

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 1 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 2 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL : _____

JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE

JE SOUHAITE RENOUVELER MA CARTE DE MEMBRE

Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent
<input type="checkbox"/> Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	Individuel	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	Individuel	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes)	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	Titulaire + invité à chaque visite	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur	Individuel	€ 100 + € 150 don	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 150 + € 150 don	€ 140 + € 150

* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Fait à _____, le _____ SIGNATURE POUR ACCORD : _____

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: VENISE A L'OCCASION DE LA BIENNALE D'ART DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 30/04/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.375 €**

A PARTIR DU 01/05/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.530 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **625 €**

*Si je ne suis pas membre des Amis des Musées Royaux Des Beaux-Arts de Belgique je m'engage à y adhérer en remplissant le bulletin d'adhésion et en le renvoyant à l'adresse suivante : RUE DU MUSEE 9 – 1000 BRUXELLES.

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : VENISE A L'OCCASION DE LA BIENNALE D'ART DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **17 août 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : VENISE - D.3945

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.